Appel à candidature - Résidence Plein la Bobine

Date limite de dépôt : le 1er Juillet 2023

L'association Plein la Bobine

Créée en 2002, sous l'impulsion des collectivités locales de la communauté de communes du Massif du Sancy, l'association Plein la Bobine a pour activité phare l'organisation du festival de cinéma éponyme à destination des jeunes publics, se tenant chaque année au mois de juin à La Bourboule. L'association a également la particularité d'associer à sa préparation de nombreuses actions d'éducation à l'image, conduites tout au long de l'année, vers et avec les jeunes.

Plein la Bobine travaille à faire de ces actions d'éducation à l'image des rendez-vous de qualité, propre à l'éveil et à la curiosité artistique et culturelle. En effet, devant le flot d'images auxquelles nous sommes exposés quotidiennement et dont les sources se multiplient, il est essentiel de rendre les enfants les acteurs de leurs festival en associant le décryptage des images et leurs ^pratiques via des ateliers et des classes formées toute l'année aux métiers des festivals : jurys, journalistes, programmateurs...

À travers toutes ces actions, Plein la Bobine fait aujourd'hui partie des alternatives possibles à la consommation passive d'images. C'est l'une des raisons qui a permis au festival de se développer en enregistrant une progression de fréquentation, passant de de quelques centaines d'enfants en 2003 à 3 300 enfants en 2021.

Historique de la résidence

Dans le cadre d'un partenariat avec la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, l'association Plein la Bobine met en place, depuis six ans, une résidence en milieu scolaire. Ce dispositif a pour vocation de changer chaque année d'école mais également de ville ou village du Massif du Sancy pour en faire profiter une grande partie de la population du Territoire.

Le territoire

La résidence s'effectuera dans un établissement scolaire du Massif du Sancy, territoire de montagne situé au centre de l'Auvergne, à une heure de Clermont-Ferrand environ. C'est un territoire très rural et touristique, idéal pour de grandes réflexions et recherches d'idées pour son film.

Conditions générales de la résidence

- Lieu de la résidence

Cette année, l'association souhaite s'implanter dans un collège (en cours de validation). L'équipe du comité s'emploiera donc à choisir un artiste avec un projet correspondant à des élèves de la 6e à la 3e.

- Durée

8 semaines étalées dans le temps d'octobre 2023 à mai 2024.
7 semaines dans l'établissement scolaire et 1 semaine lors du festival Plein la Bobine.
Remarque : il n'est pas possible de faire 6 semaines à la suite mais il est envisageable de les regrouper en sessions de 2 semaines pour limiter les trajets.

- Contenu de la résidence

C'est une résidence EN ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE, ce qui signifie que l'ensemble se déroule dans le collège ou l' école.
Elle se découpe en deux temps :

- 50% du temps pour le travail personnel de l'artiste (écriture, réalisation, post-production...),
- 50% du temps en médiation avec les élèves. La médiation peut revêtir plusieurs formes et ne se résume pas à la réalisation d'un objet audiovisuel : des rencontres, présentations de votre travail peuvent en faire partie. Est compris dans les 50% votre temps de préparation à ces temps de médiation.

- L'hébergement et le travail dans l'établissement

L'établissement s'engage à fournir à l'artiste un espace de travail dans l'enceinte de l'école (ou du collège) afin de favoriser les échanges avec le public.
Pour la vie quotidienne, la structure d'accueil s'engage à trouver un hébergement proche, muni d'internet. Dans ce territoire reculé, la voiture est conseillée pour être autonome..

- La bourse

L'artiste obtient une bourse de 5 000 € pour l'ensemble de la résidence. Cette somme comprend ses frais de déplacements et de bouche.

Comment postuler?

Dépôt des dossiers avant le 1er juillet 2023
L'artiste doit fournir à l'association Plein la Bobine :

- Un CV de son travail
- Un dossier sur le travail qu'il souhaite mener pendant la résidence
    - Son travail personnel
    - Des axes du travail mené avec les élèves
    - Une lettre de motivation

Comment se déroule le choix de l'artiste?

Un comité se tiendra début juillet, qui réunira :

- La DRAC Auvergne-Rhône-Alpes,
- La DAAC du Rectorat de Clermont-Ferrand,
- L'établissement concerné (en cours de concertation),
- L'association Plein la Bobine.

L'artiste sera choisi à l'issue de cette réunion, une réponse sera ensuite donnée à chaque artiste ayant postulé.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter :

06 71 71 31 79 ou m.sabatier@pleinlaboibine.com

Quelques images de la résidence
2022/20231 avec
le collectif Cohue Bohu